

Formations Intra établissement

Conditions de vente

L'organisme de formation

La Cie ARAMIS est un organisme de formation enregistré auprès de la préfecture des Pays de la Loire sous le numéro d'activité 52 44 0606144 - référencé qualité Datadock
Siège social : 11 Rue du Prinquiau – Nantes 44100
Siret 490 963 519 00023 APE 9499Z
Ci après désigné « organisme prestataire de formation »

Stage intra établissement

La formation intra s'inscrit dans le cadre d'un projet d'établissement.

Elle participe au développement des compétences d'un groupe de salariés en réponse à un ou des objectifs d'adaptation ou d'évolution de la structure.

La formation en intra se déroule dans vos locaux. Elle nécessite une salle pour la partie pédagogique de la formation et une salle sans mobilier lourd pour la pratique et les mises en situation.

Pour le bon déroulement de la session de formation, les espaces mis à disposition du formateur devront être disponibles du **1^{ER} au dernier jour de la formation**.

Votre structure s'engage à mettre à disposition du prestataire une salle accessible, au rdc ou accessible par ascenseur pour faciliter l'accueil de personnels en situation de handicap.

Modalités

Après acceptation du devis, une convention en double exemplaire est établie. Elle mentionne les conditions de réalisation de la formation (lieu, dates, durée, objectifs, programme, coût de la formation et frais de déplacement, hébergement, restauration du formateur, le nom et références de celui-ci).

Un exemplaire doit être retourné à la Cie ARAMIS au plus tard 3 mois avant le premier jour de la formation pour confirmation définitive.

Programme, personnalisation de la formation

Un entretien entre le formateur et la personne en charge du projet au sein de votre structure est nécessaire afin d'ajuster le programme de la formation au plus près des attentes et des besoins des participants à la formation.

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Le prestataire peut adapter les supports pédagogiques aux besoins des personnes en fonction de leur handicap. Pour ce faire un questionnaire à remettre à la personne handicapée sera adressé à votre structure en amont de la session de formation.

Pré requis

Les participants doivent :

- Avoir une expérience de la pratique de la danse (toutes esthétiques acceptées)

Ou

- Avoir pratiqué une discipline sportive

Evaluation des acquis

Le dernière 1/2 journée de la formation sera consacrée à l'évaluation des acquis de la formation. Les stagiaires devront préparer et animer une courte séance pédagogique face à un groupe d'usagers de la structure. Cette animation sera suivie d'un échange avec l'intervenante. Les détails de cette évaluation seront communiqués aux apprenants en fin de 1^{ère} journée de formation.

Les modalités de ces évaluations sont précisées dans le cadre de la convention. Un suivi post formation peut être envisagé sur votre demande (conditions tarifaires sur demande).

A l'issue de la formation, une attestation de participation à la formation sera remise à chaque stagiaire. Le résultat de l'évaluation leur sera communiqué lors du temps d'échange.

Evaluation de satisfaction des apprenants

A l'issue de la formation, une évaluation à *chaud* est réalisée auprès des participants sous la forme d'un échange ainsi que d'un questionnaire remis le dernier jour de la formation. Ce document devra être remis à la formatrice à l'issue de la formation.

Une évaluation à distance (à froid), contrôle des effets de la formation, est mise en place 3 mois après la formation, sous la forme d'un questionnaire adressé à votre structure et à transmettre à chaque stagiaire.

Les modalités de ces évaluations sont précisées dans le cadre de la convention.

Un suivi post formation peut être envisagé sur votre demande (conditions tarifaires sur demande).

Conditions tarifaires

Le coût de la prestation pédagogique est de **980€ par journée/formateur**

Ce tarif s'entend pour un groupe de 5 à 12 participants maximum.

Les frais d'hébergement et de transport du formateur sont facturés en supplément.

Le montant de ces frais est stipulé sur le devis et figure sur la convention (formation hors département 44

Ces frais seront réglables auprès de l'organisme prestataire, soit la Cie ARAMIS, à réception d'une facture (et feuille d'émargement) au plus tard 10 jours avant le 1^{er} jour de la formation.

→Conditions de paiement :

Les formations intra entreprise sont réglables par chèque ou virement à l'issue de la formation, dès réception de la facture et fiche d'émargement dans un délai de 10 jours suivant le dernier jour de la formation. **Au-delà de ce délai une majoration pour retard de paiement de 10% du total de la prestation serait appliquée.**

Annulation

→ En cas de dédit du fait de la structure avant le début de la formation, des frais d'annulation sont facturés dans les conditions suivantes :

- Annulation antérieure à J-30 : 15% du coût total de la formation
- Annulation entre à J-30 et J-7 : 50% du coût total de la formation
- Annulation J-6 : 80% du coût total de la formation

→ L'organisme de formation met en œuvre tous les moyens pour respecter la demande de formation .En cas d'interruption de la formation en raison d'éléments imprévisibles (*mouvement de grève dans les transports, maladie du formateur, épidémie ect*), La prestation serait suspendue .La facturation serait calculée au prorata temporis du nombre d'heures de formation effectuées.

→ Le prestataire de formation s'engagerait à proposer un report ou une prolongation de la session de formation (en fonction de la situation) d'un commun accord avec votre structure. Cette modification ferait l'objet d'un avenant à la convention.

Abandon

En cas d'abandon d'un ou plusieurs stagiaires durant la formation pour des raisons autre que la force majeure, la personne référente du projet dans le cadre de votre structure serait immédiatement prévenue.

Le prestataire après avoir pris connaissance du motif de l'abandon solliciterait un échange avec le ou les stagiaires afin de prendre connaissance et analyser les éléments qui ont conduit la ou les personne-s à abandonner la session.

Confidentialité

L'organisme de formation s'engage à limiter l'utilisation des données et des informations transmises par votre structure aux seuls membres de son personnel dans le cadre du traitement informatique nécessaire à la gestion des sessions de formation et à leur l'exécution

Le prestataire s'engage à ne pas divulguer les informations concernant les usagers ou résidents transmises lors d'études de cas.

Taux de satisfaction des stagiaires ayant participé à une formation danse et handicap en 2019 : 4,5 /5

Fait à Nantes le 5 janvier 2020

Béatrice Lehmann –Présidente de la Cie ARAMIS Formation